

Brèves d'éthique semaine 29

L'Autorité de la concurrence demande plus de transparence dans la gestion des déchets

Suite à différentes saisines par la Fédération nationale des activités de dépollution de l'environnement (FNADE), l'autorité de la concurrence a rendu un avis le 13 juillet appelant à plus de transparence dans l'action des éco-organismes, comme Cyclamed ou Eco-Emballages, qui gèrent les déchets et le recyclage de matériaux pour le compte d'industriels. Les recommandations de l'autorité à l'égard des éco-organismes sont justifiées par le fait que « *leur pouvoir d'influence est considérable en raison de leur puissance d'achat, de leur situation souvent monopolistique au sein d'une filière et des moyens qui leur sont reconnus par la loi* ».

Les engagements pris par Presstalis pour améliorer la concurrence rendus publics

Le 12 juillet, l'Autorité de la concurrence a communiqué les engagements pris par Presstalis pour améliorer le fonctionnement de la concurrence à différents stades de la distribution de la presse. Ces engagements font suite à une enquête ouverte suite à la saisine de l'autorité de la concurrence par le Syndicat national des dépositaires de presse. Ce dernier dénonçait un abus de position dominante. Les engagements souscrits contribueront notamment à l'amélioration des relations commerciales entre Presstalis et les dépositaires de presse. L'autorité de la concurrence jugeant ces engagements satisfaisants au regard du droit de la concurrence les a rendus obligatoires et a clos la procédure.

Cartel des écrans LCD : le tribunal d'Albany impose 571 m\$ d'amende

Le 12 juillet, le tribunal d'Albany dans l'Etat de New-York, représentant aussi sept autres Etats américains, a condamné Toshiba, LG et AU Optronics à une amende de 571 m\$ pour l'entente qui a duré de 1999 à 2006 dans la commercialisation des écrans LCD. Depuis le début de cette affaire le montant total des sommes payées par le cartel à la justice américaine s'élève à 1,1 milliard de dollars.

Le libre choix du navigateur objet de litige entre Microsoft et la Commission

Le 17 juillet, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une procédure à l'encontre de Microsoft en vue de déterminer si l'entreprise a failli à son engagement de 2009 consistant à proposer aux utilisateurs un écran multi-choix leur permettant de sélectionner facilement le navigateur web qu'ils souhaitent et non plus seulement Internet explorer. Bruxelles remarque que « *l'écran multi-choix était absent du Windows 7 Service Pack 1 de Microsoft, sorti en février 2011. Pourtant, en décembre 2011, dans son rapport annuel à la Commission, Microsoft avait affirmé respecter ses engagements* ». Microsoft s'était engagé en décembre 2009 à proposer un écran multi-choix aux internautes au sein de l'Espace économique européen, et ce pour une durée de cinq ans. Pour sa défense, la firme plaide l'erreur technique.

Visa et Mastercard paieront 7,2 milliards de dollars pour les surfacturations de frais

Le 15 juillet, le magazine Challenge a annoncé que les groupements de cartes bancaires Visa et MasterCard, ainsi que des banques américaines comme Bank of America, Capital One, Citibank, JPMorgan Chase ou Wells Fargo avaient accepté de payer 7,2 milliards de dollars (5,9 milliards d'euros) pour arrêter les poursuites des distributeurs américains qui les accusaient de majorer leurs frais de transaction. Les distributeurs participaient à une class-action qui regroupait 7 millions de plaignants.

Le fabricant de produits orthopédiques Orthofix condamné pour corruption

La firme spécialisée dans la fabrication de produits orthopédiques, Orthofix, a été condamnée, le 10 juillet à payer une amende de 2,2 m\$ au ministère de la justice américain (DoJ) et 5,2 m\$ de frais de justice à la SEC pour avoir corrompu directement ou par l'intermédiaire d'autres firmes, des agents publics mexicains d'un établissement de soins et de services sociaux sous forme de d'ordinateurs, de

téléviseurs et appareils ménagers. Le DoJ a également conclu un « accord de poursuite différée » de trois ans avec Orthofix, au terme duquel il statuera sur l'efficacité des mesures correctives prises par la firme.

Alcoa propose 45 m\$ à Alba pour résoudre leur affaire de corruption

Selon un post de Fox news du 7 juillet, la firme Alcoa a proposé de verser à la société d'aluminium Bahrain Alba 45 m\$ afin de résoudre l'affaire de corruption dans laquelle Alcoa aurait versé des millions de pots-de-vin. La plainte d'Alba, déposée en novembre dernier à Pittsburgh, affirme que les filiales d'Alcoa, contrôlées par le milliardaire Victor Dahdaleh, ont versé 9,5 m\$ de pots-de-vin à des fonctionnaires au Bahreïn et à des directeurs d'Alba conduisant cette dernière à surpayer des matières premières dont de l'alumine entre 1997 et 2009. Alba avait demandé 1 milliard de dollars de dommages et intérêts. Bruce Hall, ex-directeur général d'Alba avait été extradé d'Australie et mis en examen à Londres pour corruption passive le 16 février dernier. Victor Dahdaleh a lui, été accusé de corruption active en octobre 2011.

BP impliqué dans une affaire de corruption en Azerbaïdjan

Selon un article du Daily Telegraph, le géant pétrolier BP ferait l'objet d'une enquête par la Serious Fraud Authority (SFO) concernant des allégations de corruption en lien avec des projets d'ingénierie en Azerbaïdjan. Un cocontractant de BP avait rapporté des allégations de corruption au SFO l'année dernière. Si l'infraction a eu lieu après le 1^{er} juillet 2011, BP et son cocontractant seront poursuivis conformément au Bribery Act.

Terra Telecommunication : un ex-directeur d'Haïti Telco condamné

Patrick Joseph, l'ex-directeur de la firme haïtienne de télécommunication Haïti Telco a été condamné le 6 juillet à 1 an et un jour de prison pour blanchiment d'argent dans l'affaire de corruption impliquant plusieurs firmes américaines telles que Terra Telecommunication dont les président et le vice-président ont été condamnés à respectivement 15 ans et 84 mois de prison en octobre dernier. Jean René Duperval, ex-directeur des relations internationales d'Haïti Telco a été condamné à 9 ans de prison en mai dernier pour corruption passive.

Transparency International publie un rapport sur la transparence des entreprises

L'ONG Transparency international a publié le 10 juillet un rapport sur la transparence des multinationales. Selon ce rapport intitulé « Transparency in Corporate Reporting: assessing the world's largest companies », les plus grandes sociétés cotées publient davantage d'informations sur leur programme anti-corruption que par le passé mais des efforts restent à faire sur les informations relatives à leurs opérations. On retrouve parmi les bons élèves Rio Tinto qui obtient une note de 7,2/10. L'entreprise avait été condamnée en 2010 en Chine pour la corruption de dirigeants d'entreprises extractives publiques.